

## REGLE D'OR : L'AVEU D'IMPUISSANCE

A l'issue du sommet franco-allemand sur la crise de la dette en Europe, le 16 août dernier, Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL avaient préconisé l'adoption d'une « *règle d'or* » sur l'équilibre budgétaire, inscrite dans la constitution de chaque Etat membre.

Graver dans le marbre de la loi fondamentale les principes d'une saine gestion des caisses de l'Etat peut certes paraître assez cohérent dans le contexte actuel, en donnant aux marchés financiers des gages de vertu retrouvée. L'Allemagne l'a accompli dès 2009 et l'Espagne, répondant au vœu de Paris et Berlin, vient d'adopter cette réforme au Parlement. Pourtant, l'idée est loin de faire l'unanimité dans la zone euro et certains pays membres, comme le Portugal, ont déjà émis des réserves sur sa pertinence. Dernière voix discordante à s'élever dans cette cacophonie, celle du Président du Conseil européen, Herman VAN ROMPUY, qui a déclaré la semaine dernière à propos du contrôle des déficits par la règle d'or : « *Cela peut aider, mais le plus important c'est qu'on le fasse ! Les gouvernements n'ont pas besoin de cette règle, ils peuvent le faire sans une disposition constitutionnelle* ». La Commission européenne a d'ailleurs rappelé que l'équilibre budgétaire est déjà "une pierre angulaire du Pacte de stabilité et de croissance", qui limite les déficits publics à 3 % du PIB.

Dans ces conditions, la règle d'or ressemble fort à un garde fou supplémentaire contre l'irresponsabilité supposée de décideurs publics incapables de maîtriser par eux-mêmes les dépenses de l'Etat...à moins qu'elle ne traduise l'impuissance des dirigeants européens à trouver de véritables réponses communautaires à la crise ?

Alain MARTY  
Centre d'Information Europe Direct  
Chambre d'Agriculture d'Auvergne